



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 A 17 HEURES 30

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), MM. Michel BASELGA et Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL-LAFAGE), M. Robert GRIMAUD (FONBEAUZARD), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL), M. Jean-Luc FABRE (MONS), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Franck CHATELAIN (QUINT-FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), M. Jean-Philippe FREZOULS (SAINT-JEAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), MM. Jean-Pierre GODFROY et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), MM. Gilbert HEBRARD et Christophe DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Bertrand GELI (CC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT),

Avaient donné pouvoir : M. Guillaume IRSUTTI à M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), Mme Carole FABRE-CANDEBAT à Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Véronique DOITTAU (TOULOUSE METROPOLE) à M. Jean-Luc FABRE, M. Marc FERNANDEZ (TOULOUSE METROPOLE) à M. Michel LAURENS, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD à M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE), Mme Ida RUSSO à M Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE) à M. Michel BASELGA,

Etaient absents excusés : Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), M. Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mmes Annette LAIGNEAU, Cécile DUFRAISSE et M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

**ACQUISITION D'UN TERRAIN EN BORDURE DU GIROU DANS LE
DEPARTEMENT DU TARN SUR LA COMMUNE DE CUQ TOULZA LIEU-DIT EN
RACAUD PROPRIETE DE M. DE LAUSUN**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la SAFER a saisi le SBHG en vue de l'acquisition d'un terrain appartenant à M. DE LAUSUN de 84 a 50 ca situé dans le Département du Tarn sur la Commune de Cuq Toulza en bordure Du Girou et cadastré Lieu-dit En Racaud Section G n°136 et 144. Ce terrain, situé en zone inondable du Girou présente de fortes potentialités en termes de mise en œuvre d'une opération de renaturation du cours d'eau.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de vous prononcer favorablement sur cette demande d'acquisition foncière qui représente un coût global de 4 735 € TTC subventionné à hauteur de 80 % par L'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Si cette proposition recueille votre agrément, je vous invite à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Le Comité Syndical approuve l'acquisition d'un terrain de 84 a 50 ca situé en bordure du Girou sur la Commune de Cuq Toulza et cadastré Lieu-dit En Racaud Section G n°136 et 144 pour un montant de 4 735 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous actes et documents en relation avec cette transaction.

ARTICLE 3 :

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Budget Primitif 2022.

ARTICLE 4:

Est sollicité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne l'octroi d'une subvention au plus haut taux possible.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,**


Site de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne